

QCM STAGE DE RECYCLAGE SEPTEMBRE 2009

- 1) A8 dribble et provoque un contact sur la poitrine de B7 qui lui fait face en étant immobile. L'arbitre siffle passage en force et donne deux LF à B7, l'équipe A ayant plus de 5 fautes. C'est une bonne application du règlement ? Vrai Faux
Il ne peut pas y avoir de L.F ni panier accordé, si l'équipe qui CONTRÔLE le ballon commet une faute !
- 2) Les éléments de temps et de distance s'appliquent sur un joueur porteur du ballon ? Vrai Faux
Un joueur qui détient le ballon doit s'attendre à être étroitement marqué.
- 3) A8 saute pour tirer au panier. Il retombe sur B7 qui était sous le panier depuis trois secondes. A8 B7
 Qui est responsable du contact ?
Un joueur qui saute, doit pouvoir retomber à un endroit libre de tout obstacle. Toutefois, si le défenseur est placé avant le début du saut de A8, alors c'est ce dernier qui est responsable du contact
- 4) A8 détient le ballon, mais il est « trappé ». A7 quitte sa position sur le terrain, pour l'aider. Juste après qu'il ait démarré sa course, B7 se place sur son passage, il y a un contact. Qui en est le responsable ? A7 B7
Un joueur non porteur du ballon doit pouvoir se déplacer librement sur le terrain. Les notions de temps et de distance doivent s'appliquer.
- 5) A8 saute pour tirer au panier. Pendant le tir B7 se place, délibérément, juste à l'endroit où doit retomber A8. Le panier est marqué. L'arbitre sanctionne B7 d'une faute personnelle pour obstruction et donne un LF à A8. La décision est-elle juste ? Vrai Faux
**Le fait de se placer délibérément sous un joueur en l'air constitue une faute ANTISPORTIVE !
 La réparation est donc 1 L.F et remise en jeu à la ligne médiane**
- 6) Le cylindre est défini comme suit: Vrai Faux
 A l'avant : le torse,
 Sur les côtés : la face externe des bras et des jambes,
 Derrière : l'arrière du talon de la chaussure.
L'article 33.1 définit le cylindre comme suit : à l'avant la paume des mains, à l'arrière par les fesses et sur les côtés, par la face externe des bras et des jambes
- 7) Si un contact se produit sur le torse d'un défenseur, en mouvement vers l'arrière. Le contact est forcément de la responsabilité de ce défenseur. Vrai Faux
Un défenseur a le droit de reculer. S'il le fait, il ne peut réduire la distance... Par conséquent, il ne peut être tenu pour responsable du contact. Dans ce cas, soit on néglige le contact, soit en fonction du contact on siffle une faute offensive !
- 8) L'obstruction est un contact personnel illégal qui empêche la progression d'un adversaire avec ou sans ballon. Vrai Faux
L'obstruction est un contact personnel illégal qui empêche la progression d'un joueur avec ou sans ballon, article 33.9
- 9) A9 détient le ballon vivant sur le terrain. B9 est placé derrière A8, en position légale de défense à environ 1 m. A8 qui lui tourne le dos, effectue un demi-tour et percute B9. Qui est responsable du contact ? A8 B9
Les notions de temps et de distance sont respectées par le défenseur B9, et ce que bien que B9 soit hors du champs visuel de l'attaquant. A l'inverse si A8 avait été placé immédiatement derrière B9, alors il aurait été responsable du contact.



- 10) La position légale de défense s'étend verticalement au dessus d'un joueur, depuis le sol jusqu'au plafond Vrai Faux
Se référer à l'article 33.1 sur la notion de cylindre
- 11) Pour être légal un écran doit être forcément porté sur un joueur immobile. Vrai Faux
Mais le porteur de l'écran doit respecter les éléments de temps et de distance. Surtout lorsque l'écran est porté dans le dos du défenseur !
- 12) Alors que le ballon est à disposition de A8 pour une RJ, A9 commet une faute sur B7 en se démarquant. C'est la 5ème faute de l'équipe A dans la période. L'équipe B doit bénéficier de 2 L.F. Vrai Faux
Le ballon est toujours dans les mains de l'arbitre. Aucune équipe ne contrôle le ballon. On applique la règle des fautes d'équipe. A l'inverse si la balle avait été dans les mains de A8, alors l'équipe A contrôle le ballon et de fait, son équipe. Donc une faute offensive doit être sifflée. Dans ce cas aucun L.F ne peut être accordé ! Ne pas confondre avec une faute commise sur ce genre d'action, par un DEFENSEUR !
- 13) B9 intercepte le ballon, il traverse le terrain, poursuivit par A7. Vrai Faux
Alors que B9 entame son action de tir, A7 créé un contact en tentant de le contrer. Ce contact doit être sanctionné par une faute antisportive.
Lors d'une action tir sur une contre attaque et bien que la faute soit commise par le dernier défenseur (par derrière ou sur le côté), seuls les critères de « rudesse excessive » et de « ne joue pas le ballon » doivent s'appliquer. Dans la question, aucun indice ne permet de penser que le contact soit excessif ou ne joue pas le ballon
- 14) Un joueur qui porte un écran en mouvement est forcément responsable du contact. Vrai Faux
Le porteur de l'écran doit-être immobile au moment du contact
- 15) C'est à l'arbitre de tête à décompter les 24 secondes lorsqu'il n'y a pas d'appareillage. Vrai Faux
Dans le principe c'est l'arbitre de queue qui effectue se décompte.
- 16) La zone 3 est normalement de la responsabilité de l'arbitre de tête. Vrai Faux
la Zone 3 est de la responsabilité pleine et entière de l'arbitre de queue
- 17) Il est possible et à l'arbitre de tête et à l'arbitre de queue, de siffler une infraction à la règle des trois secondes. Vrai Faux
Bien sûr ! ce référer au livret de la mécanique de l'arbitrage.
- 18) Lors de l'échauffement des équipes, les deux arbitres vérifient les licences. Vrai Faux
NON, seul l'arbitre (ou premier arbitre) vérifie les licences, l'aide arbitre, lui, continue de surveiller l'échauffement des joueurs.
- 19) Toutes les fautes antisportives donnent forcément deux LF et possession. Vrai Faux
Non, si la faute a lieu lors d'une action de tir et que le panier est réussi à 2 ou 3 pts, alors, il peut y avoir 1 seul L.F. De la même manière si la faute est faite lors d'un tir à 3 pts, non réussi, alors il y aura 3 L.F. Mais il y a toujours possession.
- 20) Pendant les temps morts les joueurs sur le terrain sont autorisés à s'asseoir sur le banc de touche et les arbitres sur les chaises des remplaçants Vrai Faux
Les arbitres ont l'obligation de rester debout durant les temps-morts. C'est une question de crédibilité !